

## Avis sur le droit d'auteur

Selon la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C. (1985), ch. C-42, art. 30.2 ou 30.21), cette copie ne peut être utilisée qu'à des fins d'étude privée ou de recherche.

L'usage de ce document à d'autres fins requiert l'accord du titulaire des droits d'auteur.

Des recours civils et criminels sont prévus en cas de violation du droit d'auteur.

**Cette copie numérique ne peut être utilisée que pour la production d'une seule copie papier. Elle doit être détruite après la production de la copie papier.**

Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
Service de la référence  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, RC  
Québec, Québec G1A 1A3

Téléphone : 418 643-4408

Courriel : [reference@assnat.qc.ca](mailto:reference@assnat.qc.ca)



# DÉBATS

*de*

*l'Assemblée législative*

---

21<sup>e</sup> Législature — 4<sup>e</sup> session

Vol. 2 - Séances du 4 mai au 22 juin 1943

1943

Texte établi par Sonia Grenon et Martin Pelletier

---

Orateurs : l'honorable Cyrille Dumaine



de Lotbinière (M. Chaloult), item 10 du *Feuilleton* de la présente séance, et qui se lit comme suit:

Quel est le coût total des travaux exécutés, sous l'ancien régime de l'Union nationale, par le ministère du Travail et le Bureau de reconstruction économique, pour les entreprises suivantes:

- a) aux Trois-Rivières: le stade, le colisée, les piscines et les écuries?
- b) à Montréal: l'Aide à la femme?
- c) l'île Sainte-Hélène?
- d) le Jardin botanique de Montréal?
- e) la route Trans-Canada, à travers l'île de Montréal?
- f) chacun des parcs publics de Montréal?
- g) le Centre récréatif de Montréal?
- h) le pont du boulevard Pie IX?

Combien de contrats de travaux ou de fournitures de matériaux ont été donnés sans soumission?

Ces travaux ont-ils fait l'objet de rapports d'enquête réguliers ou confidentiels par les vérificateurs du gouvernement provincial?

Si oui, quels sont les résultats de ces enquêtes et quelles sont les recommandations des vérificateurs?

Il (M. Duplessis) allègue qu'elle enfreint l'article no 672 des règlements de la Chambre.

Il s'objecte aux mots "sous l'ancien régime de l'Union nationale", en vertu de l'article 672 du Règlement de l'Assemblée, qui édicte qu'une question ne doit contenir ni expression d'opinion, ni arguments, ni déductions, ni insinuation, ni imputations, ni épithètes, ni termes agressifs ou ironiques, ni propos interdits dans un discours. Il voit dans le mot "ancien" un qualificatif que l'article 672 des règlements prohibe. Il demande que la motion soit changée.

**M. Chaloult (Lotbinière):** Le chef de l'opposition a mauvaise grâce de se plaindre de ces mots, car ce sont les seuls que l'on puisse employer pour nommer le gouvernement qui a précédé celui-ci. Par ces mots "sous l'ancien régime de l'Union nationale", je n'ai voulu faire aucune insinuation ni employer un terme ironique.

**L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce)** défend à son tour la formulation de la question, et ne considère pas qu'elle doive être modifiée.

**M. l'Orateur** rejette le point d'ordre, étant d'opinion que la question dont on discute la régularité n'enfreint aucun des articles du Règlement

et que les termes dont s'est servi l'honorable député qui a posé la question ne contiennent pas l'un de ces termes ou épithètes que vise l'article 672 du Règlement de la Chambre, tout en recommandant qu'à l'avenir l'on mentionne des dates plutôt que des époques ou des régimes.

#### Projets de loi:

##### Fréquentation scolaire obligatoire

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill 21 concernant la fréquentation scolaire obligatoire.

#### En comité:

Présidence de M. Caron (Hull)

Le comité poursuit l'étude de l'article 1 qui se lit comme suit:

"1. L'article 2 de la loi de l'instruction publique (Statuts refondus, 1941, chapitre 59) modifié par l'article 1 de la loi 6 George VI, chapitre 20, est de nouveau modifié en remplaçant le paragraphe 19° par le suivant:

"19° Les mots "rétribution mensuelle" désignent la contribution qui peut être exigée pour tout enfant qui fréquente certaines écoles publiques;"

**M. Paquette (Labelle):** Le chef du gouvernement a parlé avec une grande éloquence, mais il a insulté les cultivateurs en prétendant qu'ils n'ont pas assez d'instruction pour remplir leur devoir social.

Les cultivateurs méritent qu'on les défende. Les habitants de chez nous sont à la hauteur de leur rôle et ils ont conscience de leurs responsabilités. Mais les cultivateurs se rappellent la promesse faite par le premier ministre et encadrée alors dans tous les journaux à l'effet qu'il se ferait un devoir de démissionner si jamais la conscription était imposée. Or, tellement de gens ont été conscrits contre leur gré qu'on manque partout de main-d'œuvre dans les campagnes. On les a dépouillées!

Nous sommes prêts à passer une nuit blanche, s'il le faut, sur le bill. Le premier ministre a dit qu'il était prêt à se battre. Oui, le gouvernement va se faire battre sur cette législation et sur d'autres parce qu'il a vendu la province, parce qu'il a été le plus taxé

de tous les gouvernements, parce qu'il n'a pas protégé la famille et les foyers. Et c'est le premier ministre qui aura sonné le glas de son parti!

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le premier ministre a insulté les cultivateurs...

**L'honorable M. Mathewson (Montréal-Notre-Dame-de-Grâce):** Point d'ordre! Le premier ministre n'a jamais eu des paroles de blâme ou insultantes pour les cultivateurs.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le premier ministre a insulté les cultivateurs, en disant qu'ils n'étaient pas assez instruits pour remplir leur devoir social. Le premier ministre a aussi insulté les éducateurs en disant que le bill était capable de donner une meilleure orientation, de changer la mentalité d'une partie de la population en ce qui concerne l'accomplissement des devoirs de la province de Québec.

Cette mentalité dont il se plaint, ce ne sont pas les éducateurs qui l'ont créée. Ce sont les politiciens libéraux qui, pendant 25 ans, se sont assis sur le drapeau britannique qu'ils brandissent aujourd'hui et ont prêché le contraire de ce qu'ils prêchent aujourd'hui! Il prétend que son bill va favoriser la victoire des Alliés. Alors, pourquoi ne pas l'avoir passé à l'autre guerre? Cette question de guerre n'est pas à sa place dans la présente discussion.

Les libéraux n'ont pas le monopole du patriotisme. L'Union nationale comme tout le monde désire autant qu'eux la défaite d'Hitler et de ses imitateurs et comparses, la défaite de ceux qui pressurent les minorités et qui oublient leurs serments. Mais nous avons un gouvernement de dictateurs, qui veut nous imposer ses volontés. La guerre, qui a créé une pénurie de main-d'œuvre et qui impose au peuple des fardeaux très lourds, est justement un argument de plus contre l'adoption prématurée d'une mesure semblable<sup>9</sup>. Personne ne pense qu'avec l'adoption de la fréquentation obligatoire, tous les problèmes de la guerre seront résolus.

**L'honorable M. Godbout (L'Islet)** reprend son siège. (Les députés lui font une longue et enthousiaste réception) Il demande au chef de l'opposition de répéter ce qu'il a dit.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le premier ministre a insulté les cultivateurs, en disant qu'ils

n'étaient pas assez instruits pour remplir leur devoir social, répète-t-il. Le premier ministre a aussi insulté les éducateurs en disant que le bill était capable de changer la mentalité d'une partie de la population en ce qui concerne l'accomplissement des devoirs de la province de Québec.

Cette mentalité dont il se plaint, ce ne sont pas les éducateurs qui l'ont créée ce sont les politiciens libéraux qui, pendant 25 ans, se sont assis sur le drapeau britannique qu'ils brandissent aujourd'hui. Il prétend que son bill va favoriser la victoire des Alliés. Alors, pourquoi ne pas l'avoir passé à l'autre guerre? Cette question de guerre n'est pas à sa place dans la présente discussion. Le gouvernement veut amener une loi qui, au lieu d'engendrer l'harmonie, mettra en danger l'accord.

Les libéraux n'ont pas le monopole du patriotisme. L'Union nationale comme tout le monde désire autant qu'eux la défaite d'Hitler et de ses imitateurs et comparses, la défaite de ceux qui pressurent les minorités et qui oublient leurs serments. La guerre, qui a créé une pénurie de main-d'œuvre et qui impose au peuple des fardeaux très lourds, est justement un argument de plus contre l'adoption prématurée d'une mesure semblable.

**L'honorable M. Godbout (L'Islet)<sup>10</sup>:** Le chef de l'opposition a perdu son temps à répéter son discours, un discours qu'il répète en moyenne trois fois par jour depuis 14 ans qu'il siège en Chambre. De plus, il s'est placé dans une position ridicule. Ce n'est pas imiter les dictateurs que de présenter une législation recommandée par le Comité catholique de l'instruction publique!

Gouvernement de dictateurs! Ce n'est pas moi qui suis allé dans les villes, les villages, les rangs, pour voir si nos petits garçons vont à l'école, pour voir si nos gars sont prêts pour la lutte pour la vie. Que le chef de l'opposition me compare à Hitler s'il le veut. C'est le thème de trois de ces discours par session. Celui qui vient de parler, de l'autre côté de la Chambre, a fait tous les reproches imaginables aux gouvernements fédéral et provincial parce que les nôtres n'occupent pas dans les industries de guerre et dans l'armée les positions auxquelles ils auraient droit.

Nous avons le courage de dire la vérité à la population. Nous l'avons dit, nous, que les nôtres n'étaient pas prêts à prendre les premières positions, dans l'industrie, le commerce et l'armée. C'est que les nôtres, par centaines et par milliers, ne sont pas suffisamment préparés pour entreprendre les études nécessaires pour devenir des ouvriers spécialisés

dans les industries de guerre ou des officiers dans l'armée, et ce ne sont pas les critiques du chef de l'opposition qui nous empêcheront de faire notre devoir.

Selon le chef de l'opposition, j'aurais jeté l'injure aux cultivateurs en disant qu'ils n'étaient pas suffisamment instruits pour remplir leur devoir social et national? Il n'a pas le droit - ni l'ancien secrétaire provincial (M. Paquette) - de dénaturer mes paroles. Les cultivateurs sont beaucoup plus que le chef de l'opposition instruits de leur devoir national et ils l'accomplissent actuellement! Ce que j'ai dit, et je le répète, c'est qu'ayant bénéficié parfaitement des leçons de nos éducateurs, ayant bénéficié d'une éducation morale plus poussée, le peuple ne serait plus à la merci des démagogues.

L'agriculture dans cette province présente plusieurs difficultés attribuables aux conditions climatiques ainsi qu'à d'autres facteurs. Il est essentiel que les cultivateurs comprennent chaque phase de leur travail. Nous devons avoir les cultivateurs les mieux instruits du monde; ils doivent être munis de tous les instruments culturels et éducatifs leur permettant de rivaliser avec leurs compétiteurs sur les marchés ouverts. Certains d'entre eux, comme partout, ne sont pas à la hauteur. Lorsqu'il sera adopté, le bill qui nous occupe présentement aidera à l'éducation de leurs fils, afin de leur permettre de résister aux appels démagogiques de certains groupes politiques de cette province. Le peuple n'écouterait jamais les démagogues que vous connaissez...

J'ai parlé de la position de cette province dans le monde que l'on doit reconstruire et j'ai dit que je voulais que notre peuple prenne une place dirigeante dans ce monde nouveau. Quand notre peuple, par une instruction convenable, aura parfaitement compris notre situation dans le monde, il ne sera plus possible de jeter dans son âme le venin, quand c'est de l'idéal et de l'ambition qu'il faudrait y mettre. Quand j'ai parlé de la nécessité d'enseigner aux enfants leur devoir social, ça ne vise pas les cultivateurs, mais bien plutôt ceux qui sont en face de nous! Je crois que l'Assemblée m'a compris et il en sera de même de la province.

Nos gens ne comprennent pas leurs devoirs sociaux et nationaux? Pas assez instruit le peuple de chez nous? Mais c'est merveilleux de constater comme l'habitant de chez nous a réussi, depuis trois ans, durant une période de guerre, à résister aux prédications et aux appels comme ceux qu'on entend ici ou ailleurs, parce qu'ils savent que c'est tout leur avenir qui se joue en ce moment. Malgré ces prédications, où l'on essaye de soulever le peuple au

sujet de certaines restrictions, nulle part au monde un peuple, le peuple du Québec, ne s'est mieux conduit que le nôtre. Et dans le peuple de notre province, aucun groupe ne s'est mieux conduit que celui des cultivateurs, malgré qu'il subit les restrictions les plus dures.

Ils sont restés calmes et ont fait leur devoir. Bien qu'on essaye de leur faire croire qu'ils peinent pour d'autres, ils comprennent qu'ils peinent pour les leurs. J'ai trop confiance en leur patriotisme pour n'être pas certain de l'avenir de notre province. Le peuple vaut mieux que ceux qui prétendent le conduire.

Il n'y a pas que la main-d'œuvre qui compte, chez nous. Si je réclame pour nos gens plus d'instruction, c'est pour que, dans les professions laborieuses, on se rende mieux compte de ce qu'est le devoir national. Il n'est pas question de nuire aux éducateurs de notre province, qui n'ont du reste pas besoin du chef de l'opposition pour les défendre. Ce qui est passé est passé. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est quelque chose de nouveau, adapté aux problèmes de l'heure et à ceux de demain. Je veux que nos habitants soient les mieux instruits au monde. Et ils le seront, nous allons y voir.

Nos conditions sont difficiles. Le chef de l'opposition a parlé de pénurie de main-d'œuvre. Ce que veut le gouvernement, c'est de former les Canadiens français afin qu'ils ne soient pas seulement des manœuvres dans les industries et des sous-officiers dans d'autres services, mais que de leurs rangs sortent aussi des contremaîtres, des directeurs. Ils sont tout aussi naturellement dotés pour tous les postes, et c'est le devoir du gouvernement de voir à ce qu'ils acquièrent la formation nécessaire. Nous voulons que nos gens soient capables de briller au premier rang et qu'ils exercent une réelle influence. C'est le but que nous avions en vue en présentant cette loi.

Le chef de l'opposition nous a traités de dictateurs. Est-ce que le Conseil de l'instruction publique va partager avec nous ce qualificatif de "dictateurs qui veulent écraser les classes laborieuses"? Les membres du Conseil de l'instruction publique sont-ils des dictateurs parce qu'ils nous ont recommandé d'adopter cette loi?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le gouvernement n'a pas que le bill de la fréquentation scolaire obligatoire à son actif.

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** Si je parle de la guerre, c'est qu'on essaye constamment d'exploiter cette question. Le chef de l'opposition dit

qu'il désire la victoire des Alliés. Il a bien de l'audace, lui qui ne manque jamais une occasion de mettre des bois dans les roues du char de l'État qui se dirige vers la victoire, d'embarrasser l'administration qui défend nos foyers et notre civilisation. Il a toujours cherché à retarder les actes du gouvernement fédéral. Le chef de l'opposition a tout fait pour laisser croire au monde que la défense nationale ne nous intéresse pas quand c'est la défense de nos foyers et de notre vie elle-même.

Je dis que c'est honteux que, pendant la guerre, pendant que l'avenir de nos jeunes est en jeu, pendant qu'en France, notre ancienne mère patrie, les enfants manquent de pain, on endure les pires privations, des souffrances et des tortures sans nom, de se plaindre ici des quelques restrictions sur le beurre et le sucre, imposées par le gouvernement fédéral et dont la population ne souffre pas. Ce sont des restrictions dont personne s'aperçoit réellement.

L'opposition nous dit que l'instruction obligatoire ne presse pas. Après la clôture des hostilités, tout un monde nouveau va surgir.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** (En riant) C'est cette loi qui va régler tout ça?

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** Mon honorable ami peut rire. Il ne peut plus scandaliser sa province. Nous voulons que la génération de demain soit plus heureuse. Si nous avons formé une âme et un caractère à cette génération, si nous en avons fait de meilleurs citoyens, des citoyens plus instruits, tant mieux. Voilà à quoi nous pensons.

Demain s'en vient et c'est pour préparer notre jeunesse à l'avenir que nous avons présenté cette loi. Les Canadiens français devront jouer un rôle dans le monde de demain et je veux aider notre jeunesse à se préparer à jouer ce rôle. La jeunesse a droit qu'on prépare son avenir, et pour préparer cet avenir il faut que nos jeunes étudient. Nous voulons que l'instruction soit non seulement l'apanage des fils à papa, mais aussi celui du fils de l'ouvrier. Chaque année, dans nos paroisses, on laisse tomber 5, 10 ou 15 gars qui, s'ils pouvaient continuer leurs études, pourraient être demain des chefs dans tous les domaines, dans le commerce, dans l'industrie, dans les professions de tout genre, et on les a perdus. Nous voulons que nos enfants aient la chance de se faire valoir non seulement pour leur avantage personnel, mais pour l'avantage de toute la communauté. Si cette loi peut former une pléiade de jeunes gens mieux instruits, mieux armés, je ne serai pas inquiet pour l'avenir de notre province.

Je suis des classes laborieuses, je suis content d'en être, je suis orgueilleux d'en être, quand j'entends certains représentants d'autres classes parler ici ou ailleurs.

(Applaudissements)

**M. Paquette (Labelle):** Je suis heureux d'avoir obligé le premier ministre à faire amende honorable à la population agricole. Je comprends que le premier ministre n'aime pas regarder en arrière. Jamais tant de propos démagogiques n'ont été prononcés qu'au cours de la dernière élection et c'étaient les libéraux qui les prononçaient. En pleine guerre, de 1914 à 1918, des propos démagogiques ont été tenus dans cette province. On a même vu un membre de cette Chambre proposer une motion demandant que la province de Québec se sépare de la Confédération. Alors aussi, on se battait pour la civilisation.

Dans ce temps-là, c'était très bien. Aujourd'hui, le premier ministre se voile la figure en disant que ces gens-là ne comprennent donc pas leur devoir! Et où étaient les libéraux? Dans les rangs des démagogues! De 1914 à 1918, le premier ministre actuel ne parlait pas d'aller cirer les bottes des soldats en Angleterre...

Mon parti ne se plaint pas des restrictions. Personne ne proteste. Cependant, si Ottawa avait voulu mettre tout le monde sur le même pied, il aurait décrété que la journée sans viande serait le vendredi puisque nous, catholiques, nous avons déjà un jour maigre par semaine.

Le principe de la fréquentation scolaire obligatoire ne m'effraie pas, mais il faut d'abord entreprendre une propagande saine pour persuader les parents récalcitrants d'envoyer leurs enfants à l'école.

**M. Chalout (Lotbinière):** Le premier ministre a entraîné la Chambre en dehors de la question en soulevant la question de la guerre et je suis bien obligé de le suivre. Je suis surpris de constater qu'il parle toujours de la guerre. Certains des orateurs précédents se sont servis du prétexte de la guerre pour calomnier ceux qui ne voyaient pas les choses du même œil qu'eux sur la question. Le premier ministre accuse de déloyauté tous ceux qui ne pensent pas comme lui. Ça m'agace. Il n'a pas le sens de la mesure en traitant le chef de l'opposition de déloyal. J'approuve également le député de Labelle (M. Paquette).

Je n'ai aucun intérêt à défendre l'Union nationale contre les accusations de déloyauté que lui a lancées le premier ministre, quoiqu'il n'ait pas

prononcé le mot. Mais je peux dire quant à moi que je n'ai à ce sujet aucune leçon à recevoir de quiconque.

Tout à l'heure, le premier ministre a développé la thèse de l'incompétence des Canadiens français. Je m'insurge contre une telle attitude. Pour ma part, on m'a accusé d'être pessimiste, mais on ne peut dire que j'ai accusé les Canadiens français d'incompétence. Elle n'existe pas chez eux. On a apporté cet argument pour excuser le fédéral de maltraiter les nôtres et de ne pas leur rendre justice. Ce sont, à mon avis, des propos défaitistes qui tendent à accuser le gouvernement fédéral de ne pas nous accorder le traitement auquel nous avons droit dans le fonctionnarisme fédéral.

Je maintiens ma thèse que tout le mal vient de ce que les Canadiens sont pauvres. Le premier ministre a parlé de démagogie. Tout le monde n'est pas obligé d'être sauveur de civilisation. Au lieu de nous prêcher l'effort de guerre, qu'on réclame nos droits.

On peut penser autrement que le premier ministre et être tout de même sincère. Je ne sache pas qu'il ait le monopole de la pensée et de la vérité. Il a toujours l'air de dire: si vous ne partagez pas mon opinion, vous n'êtes pas loyaux. Qu'on se rappelle le passé. Qui ne se rappelle pas les appels passionnés des libéraux de 1914 à 1918? Ce qu'on reproche à l'opposition, aujourd'hui, n'est rien comparé aux propos démagogiques d'alors. Si un gouvernement conservateur était présentement à Ottawa, les libéraux de Québec parleraient comme ils parlaient il y a 25 ans.

Nous entendrions les mêmes appels. Qu'on ne cherche pas à nous impressionner avec les questions de loyauté. Je ne partage pas les opinions du premier ministre sur la guerre et je ne me crois pas plus déloyal pour cela. Ce n'est pas de la déloyauté que de réclamer les droits des Canadiens français!

J'aurais voté pour la loi Perrier, lors de la deuxième lecture, si j'avais été en Chambre. Mais je ne crois pas que ce soit une panacée. La principale raison du défaut de fréquentation scolaire est la pauvreté des parents.

Que le premier ministre prêche la fierté nationale et non l'infériorité des nôtres...

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** Je n'ai jamais prêché l'infériorité des nôtres! J'ai dit que mon désir est que les nôtres soient supérieurs aux autres pour qu'ils arrivent aux postes où ils veulent s'élever.

**M. Chalout (Lotbinière):** Cela découle de tous vos discours! De votre manière, il ne se dégage pas une fierté des vôtres qu'on serait en droit d'attendre de vous. Honoré Mercier n'aurait jamais adopté l'attitude du gouvernement actuel. Au lieu de nous prêcher sans cesse un plus grand effort de guerre, alors que notre effort dépasse nos moyens, il devrait voir au règlement des problèmes économiques des Canadiens français.

**L'honorable M. Perrier (Terrebonne):** Les discours du premier ministre ont le don d'agacer les oreilles nationalistes du député de Lotbinière. Sa tristesse morbide est en voie d'en faire un éternel agacé. Il est bien beau de faire des discours, mais encore faut-il qu'ils mènent à quelque chose. L'honorable député vient de faire l'aveu qu'il ne croit pas que cette guerre soit la nôtre. Il se met au rang de ceux qui disent que nous nous battons pour l'Empire.

**M. Chalout (Lotbinière):** Je n'ai jamais dit cela. Ce que j'ai dit, c'est que je ne crois pas qu'on se batte pour la civilisation.

**L'honorable M. Perrier (Terrebonne):** Où en serions-nous si tous les citoyens de cette province partageaient les opinions du député de Lotbinière? Il y en a très peu qui partagent son opinion, sauf le petit groupe qui veut dominer par une campagne de préjugés.

Quant à moi, je préfère les opinions de ceux qui participent aux auditions radiophoniques du dimanche soir, intitulées: *Les catholiques devant la guerre* à celles des membres de la "Ligue de la démenche du Canada". Aux opinions de Jean Drapeau, Marc Carrière et du député de Lotbinière (M. Chalout), je préfère celles du père Saint-Onge, du juge Ferdinand Roy, du cardinal Villeneuve.

**M. Chalout (Lotbinière):** Donnez donc l'opinion de M. Bourassa!

**L'honorable M. Perrier (Terrebonne):** Je reconnais l'érudition et la culture de M. Bourassa, mais je préfère les témoignages que je viens de citer. Le député de Lotbinière peut rire, mais la guerre actuelle a pour enjeu nos libertés et, si Hitler gagnait, le député de Lotbinière ne pourrait professer les doctrines qu'il prêche. Il peut m'appeler le ministre de l'éducation anglaise. J'aime mieux conseiller à mes compatriotes de s'instruire et d'apprendre l'anglais que de prêcher l'antibritannisme.

**M. Chaloult (Lotbinière):** Je n'ai jamais été ni exprimé une idée antibritannique!

**Des députés** lui demandent de se taire.

**L'honorable M. Perrier (Terrebonne):** Si jamais il s'est trouvé quelqu'un pour affirmer que nous sommes une race de parias, c'est bien le député de Lotbinière avec ses discours morbides. Que diraient nos cultivateurs et nos ouvriers s'ils entendaient le député de Lotbinière dire qu'ils sont des quêteux et des parias? Il rit. S'il avait du cœur, il pleurerait. J'ai cité l'autre jour des statistiques et je défie le député de Lotbinière de les contredire! Ce sont ses chiffres qui étaient d'une fausseté inouïe. Il ne pourra trouver dans son comté aucun cultivateur d'une pauvreté semblable à celle dont il parle. C'est un argument électoral et personne n'y croira.

Mon projet de loi ne guérira pas tous les maux mais au moins un. L'apathie des parents qui négligent de faire instruire leurs enfants.

**M. Chaloult (Lotbinière):** (En riant) Le ministre fait du drame. Heureusement, tout va bien madame la marquise. Mgr Charbonneau a dit la même chose que moi et l'oncle du secrétaire de la province (l'honorable M. Perrier) est son vicaire général. Mgr Charbonneau, a confirmé en tous points ce que j'ai dit sur la pauvreté des Canadiens français.

Il (M. Chaloult) cite plusieurs paragraphes d'un discours de S. E. Mgr Charbonneau: "Nous sommes dans la maison de famille et nous ne jouissons pas des droits de la famille, bien que nous soyons ici en très grande majorité. Notre patrimoine est en grande partie entre des mains étrangères et nous n'en jouissons pas.

"Il est vrai que notre premier devoir est d'ordre religieux, mais les intérêts économiques touchent de près aux intérêts religieux.

"La religion souffre de ce que nous ne sommes pas une puissance économique. Une société catholique doit se donner des institutions catholiques. Elle doit se donner des dirigeants qui reflètent ses intérêts religieux et nationaux et il me semble que nous avons beaucoup à faire pour nous donner des chefs qui expriment notre sentiment national dans la fidélité au passé."<sup>11</sup>

C'est, dit-il, exactement la thèse que j'ai soutenue, sauf que je ne suis pas allé aussi loin que lui. Il était question, dans ce discours, de notre situation peu enviable au point de vue économique.

Le ministre a parlé de patriotisme. C'est vraiment dérisoire. Ce ne sont pas les gens toujours

prêts à favoriser les abus d'Ottawa qui peuvent me donner des leçons de patriotisme. Nos chefs, nous n'en avons pas honte. C'est Henri Bourassa qui, sur la question de la guerre, va encore plus loin que nous. On n'osera pas mettre en doute son patriotisme. Nous suivons l'abbé Groulx, Maxime Raymond, Georges Pelletier. Je suis convaincu que ces messieurs laisseront leur marque dans l'histoire bien longtemps après que la mémoire du secrétaire de la province ait été oubliée.

Je suis loyal envers mon pays, le Canada, et je souhaite aider la cause alliée et ce qu'elle représente, mais pas au point de ruiner mon propre pays. En tant que descendant des pionniers de la Nouvelle-France, j'éprouve de la sympathie pour la population française qui est actuellement sous l'emprise de la tyrannie allemande, comme le démontre ma motion pour l'adoption d'enfants français dans la province. Mais je ne suis pas prêt à sacrifier mes compatriotes et mon foyer pour assurer la victoire.

Je ne suis pas antibritannique ni anti-juif. En fait, j'admire les Anglais qui voient si bien à leurs propres intérêts avant tout. La seule chose que je demande, c'est que mes compatriotes fassent de même. C'est mon droit de penser ce que je veux sans passer pour un antibritannique. J'aime ma race. Je suis opposé au patriotisme négatif établi sur la haine. La haine, c'est du racisme. Mais je ne suis pas non plus impérialiste comme le secrétaire de la province. Ma patrie, c'est le Canada et non pas l'Angleterre. Je suis avant tout Canadien français.

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** Je ne peux pas laisser le député de Lotbinière revenir sur cette question des revenus de nos cultivateurs. Il a calomnié les cultivateurs en se basant, l'autre jour, sur des chiffres qui ne sont pas d'Esdras Minville, mais d'un ouvrage publié en 1934 sur des données de 1931.

**M. Chaloult (Lotbinière):** J'ai lu le texte même de l'article de M. Minville. Les chiffres cités viennent de ce sociologue.

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** Le député a cité, par l'intermédiaire de la plume de M. Minville, des chiffres prélevés au moment de la pire crise économique et il se complait à vouloir faire croire que c'est la situation actuelle. Le député de Lotbinière a tort de vouloir faire passer les cultivateurs pour des pauvres. Les cultivateurs ont soin de leur situation économique beaucoup mieux que nos professionnels manqués. Ils relèvent eux-mêmes le défi.

**M. Chaloult (Lotbinière):** Le premier ministre devrait se conduire comme un homme poli. Je n'ai pas donné ces chiffres comme représentant la situation actuelle. Au contraire, j'ai dit que leur situation s'était grandement améliorée.

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** Alors, pourquoi ne pas parler de la situation d'aujourd'hui et citer des chiffres d'aujourd'hui? Cela aurait été plus juste pour les cultivateurs de chez nous. Quand on veut profiter de la misère des siens pour son avantage personnel, on cite des chiffres d'il y a 10 ans!

**M. Chaloult (Lotbinière):** Je ne souffrirai pas que le premier ministre me fasse dire que ces chiffres s'appliquent à la situation actuelle. Après avoir cité l'article de M. Minville, j'ai cité aussi le rapport Marsh qui, lui, donne des chiffres sur la situation actuelle.

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** S'il parlait du temps d'Adam, il aurait dû spécifier!

**M. Chaloult (Lotbinière):** J'ai spécifié!

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** Le député de Lotbinière n'a spécifié en aucune façon.

**M. Chaloult (Lotbinière):** C'est faux!

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** C'est que je lui donne la preuve qu'il est obligé aujourd'hui d'avalier la vérité. Il est des gens qui se nourrissent du sang des leurs, sous prétexte de leur sauver la vie. On connaît leur méthode. C'est le cas du Bloc populaire actuellement et de son alliée, l'opposition officielle.

Ils profitent de tout. Tâchant de profiter de la période d'énergie que nous traversons, ils font de tout, même de la calomnie sur le compte des leurs, pour avancer leurs intérêts.

Les habitants canadiens-français actuellement font des progrès remarquables qui doivent servir d'exemple à toutes les classes. Je revendique cet honneur pour eux. Aucune classe de la société n'a moins besoin des sollicitudes hypocrites du député de Lotbinière.

**M. Chaloult (Lotbinière):** Je proteste contre le mot "hypocrite" que le premier ministre vient de prononcer. Si le premier ministre veut manier l'injure, ça se fera à deux.

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** Je veux être courtois, mais j'ai un respect indéfectible pour la vérité. La vérité, c'est que les cultivateurs, grâce à leur courage, à leur esprit d'initiative et à leur esprit de sacrifice, n'ont pas besoin de la sympathie du député de Lotbinière. Ils savent que la patrie passe avant les ambitions politiques. Aucune classe au monde ne se conduit mieux actuellement. C'est ça la vérité que tous les habitants du Québec vous crient par ma bouche, à vous qui voulez les salir devant tout le pays!

**M. Chaloult (Lotbinière) proteste.**

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** Je tâche d'être courtois, mais quand on attaque les miens, j'ai la peau sensible un peu. Ils soutiennent notre effort de guerre parce qu'ils savent ce que veut dire le mot "patrie". Les cultivateurs savent que la patrie, ça passe avant tous les avantages immédiats et les petits intérêts mesquins de la politique. Si les gens du Bloc populaire peuvent se faire applaudir par les "bedaines"<sup>12</sup>, ce ne sont pas les vrais citoyens de la province de Québec qui applaudiront leurs prédications défaitistes, pour ne pas dire davantage.

**M. Chaloult (Lotbinière):** Que le premier ministre vienne à nos assemblées. Qu'il vienne dire cela en ville.

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** Je n'aurai pas peur de rencontrer le député de Lotbinière dans n'importe quelle assemblée, partout où il lui plaira d'aller. Si l'on veut respecter l'avenir des nôtres, il ne faut pas les abaisser. Le député de Lotbinière trouvera peut-être que je suis nerveux. Je ne le suis pas, mais je suis révolté de le voir travailler à détruire la réputation des cultivateurs! J'ai l'épiderme sensible, mais c'est comme cela quand on touche aux miens.

Le député de Lotbinière est expert à se cacher en dessous des jupes. Je ne sais pas ce que Mgr Charbonneau a dit. Ce que je sais, c'est que, dans leur domaine, les chefs de la société québécoise, les députés de cette Chambre, des deux côtés de la Chambre, font leur devoir du mieux qu'ils peuvent, recherchent les solutions aux problèmes avec toute leur intelligence et essayent d'appliquer ces solutions avec leur meilleure volonté. Et je sais que Mgr Charbonneau ne leur a pas dit ce que veut laisser entendre le député de Lotbinière. Je n'ai que du mépris pour ceux qui se couvrent de la robe du clergé et de la religion pour leurs petits intérêts mesquins. Le Bloc va aller loin avec ces petits moyens.

**M. Chaloult (Lotbinière):** Le premier ministre me prête des attitudes que je n'ai pas prises. Jamais je n'ai voulu me couvrir de l'autorité des évêques. J'ai simplement cité les paroles d'un évêque et au moins 10 députés de l'autre côté de la Chambre ont fait la même chose au cours du présent débat.

Il (M. Chaloult) entreprend de parler de la dette des cultivateurs.

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** Il y a des devoirs durs à remplir, mais je ne faillirai pas à la tâche qui m'incombe comme chef du gouvernement et comme défenseur des cultivateurs. Ma patrie, c'est le Canada avec son sol, avec les institutions britanniques qui nous protègent, les seules au monde qui permettent au député de Lotbinière de parler comme il parle depuis 40 mois de guerre. C'est pourquoi j'ai le courage de revendiquer les droits des miens. Jamais un officier secondaire ou supérieur du gouvernement fédéral n'a tenté de faire un accroç à nos droits sans que j'aie revendiqué. Je revendique avec calme, mais c'est fort le calme.

**M. Chaloult (Lotbinière):** Vous n'avez pas eu de résultats.

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** J'ai eu assez de résultats pour vous sauver des horreurs de l'hitlérisme. J'ai dit et je répète que jamais une parcelle de nos droits n'a été sacrifiée et ne nous sera enlevée. Mais en même temps que nous réclamons nos droits, nous essayons de faire notre devoir. Car nous avons aussi des devoirs. Nous passons par la période la plus importante de notre histoire. Il faut que nous nous unissions contre l'ennemi commun, contre l'adversaire formidable sur lequel nous ne sommes pas sûrs d'avoir la victoire. C'est nous qui sommes en danger et non pas l'Angleterre. C'est chez nous que des actions de l'ennemi ont eu lieu. Si l'ennemi mettait le pied sur notre sol, nous perdriions toutes nos libertés.

Je ne me bats pas pour l'Empire, mais pour les miens, pour le Canada, pour la province de Québec. Ce que je veux sauvegarder, c'est la réputation de mes compatriotes. Quand le clergé allemand se prononce à l'unanimité contre l'hitlérisme, quand les évêques de la province de Québec se prononcent unanimement dans le même sens, est-ce qu'ils défendent l'Empire? Quand on départagera les responsabilités, on reconnaîtra ceux qui auront fait leur devoir, malgré que ce ne fut pas populaire. Je n'ai jamais perdu une occasion de revendiquer.

Le peuple saura bien départager ses véritables amis quand le temps sera venu. Il reconnaîtra alors ceux qui auront pris le chemin facile de dire que le peuple n'avait pas de responsabilités et que la seule chose qui importait, c'était de sauver la race. Le député de Lotbinière est un défaitiste qui essaie de réduire le conflit actuel au niveau de ses petits intérêts personnels. Le peuple sait cela et il lui en tiendra compte. Je le répète, pas une parcelle de notre autonomie n'a été sacrifiée et quand un officier d'Ottawa tente de...

**M. Chaloult (Lotbinière):** C'est pour ça que nous avons tout perdu à Ottawa?

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** Qu'est-ce que le député de Lotbinière a perdu à Ottawa? Peut-il me nommer une seule chose?

**L'honorable M. Perrier (Terrebonne):** Sa réputation.

**L'honorable M. Godbout (L'Islet):** En effet, il y a perdu sa réputation de Canadien.

**M. Chaloult (Lotbinière):** Je tiens à dire au premier ministre que je suis grandement surpris de son attitude. J'ai toujours eu beaucoup d'estime pour lui. J'ai toujours agi envers lui avec délicatesse, au risque même de déplaire à certains de mes amis. Je constate que, pour répondre au discours très poli que j'ai prononcé, il a dû employer des paroles qu'il n'a pas l'habitude d'avoir dans son vocabulaire. Il s'est moqué, ce soir, des règlements de la Chambre. Il se révèle sous un jour nouveau.

Il a parlé d'hypocrisie et dit que j'étais un mauvais Canadien. J'ai défendu les Canadiens français bien plus que le premier ministre. Il essaye même de me faire dire des paroles que je n'ai pas prononcées.

À quatre ou cinq reprises, en dépit des règlements de la Chambre, il a refusé de prendre ma parole et de me prêter des affirmations que je n'avais pas faites. Il a continué, profitant de son autorité de premier ministre, de dire des choses qu'il savait fausses.

C'est qu'il voulait faire précisément ce qu'il me reproche: de la petite politique, pour nuire à un parti qu'il n'aime pas parce qu'il le sent puissant. Je suis plus en sûreté avec Bourassa, Raymond, Groulx et les autres qu'avec le premier ministre. Je voudrais bien savoir si des gens comme Bourassa et Raymond ont perdu leur réputation à Ottawa. Ce sont ces gens-

là que je me fais un devoir de suivre et ce sont eux d'ailleurs qui contrôlent l'opinion dans la province de Québec.

Le premier ministre réclame les droits des siens dans le silence. Les résultats sont beaux. Aussi, jamais nous n'avons été traités d'une façon aussi odieuse à Ottawa. Le premier ministre dit que nous n'accédons pas aux fonctions supérieures dans l'industrie et l'armée parce que nous sommes incompetents. Qui, de lui ou de moi, déprécie ses compatriotes? Nous avons un seul représentant sur 36 dans les commissions fédérales que j'ai nommées hier.

Un sur 36, voilà l'influence du premier ministre à Ottawa! Elle est grande son influence! Dans l'armée, la marine, l'aviation, nous sommes maltraités constamment. Qu'il cesse donc de prêcher l'abdication nationale! C'est moins courageux de toujours parler de nos devoirs que de faire les sacrifices que j'ai faits, d'affronter même le camp de concentration pour réclamer justice.

D'après une enquête Gallup, 74 % des Canadiens français pensent comme moi. S'ils pensent comme cela, c'est parce qu'ils sont patriotes. Être patriote, c'est travailler pour sa patrie avant celles des autres. Nous ne voulons pas qu'on ruine le Canada pour sauver des pays européens. Le peuple ne le veut pas non plus et il va le dire au premier ministre en le bannissant du pouvoir à cause de sa politique antinationaliste, anticaradienne-française.

**M. Francoeur (Montréal-Mercier)** veut continuer le débat. Il prend la défense des ouvriers qu'il considère avoir été attaqués par le député de Lotbinière. Il veut rappeler les promesses de l'Union nationale, en 1936.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Point d'ordre! Il semble y avoir conspiration entre le gouvernement et le Bloc Populaire pour empêcher la loi de passer. La question actuellement soumise à la Chambre concerne l'éducation, et personne ne parle d'éducation. La droite fait de l'obstruction et parle de tous les sujets. Il demande qu'on revienne au bill, dit-il.

**M. le président:** Le chef de l'opposition a été le premier à sortir du sujet en parlant du principe du bill sur l'article 1, déclare-t-il. Mais il décide dans le sens du chef de l'opposition et demande qu'on revienne au bill.

**M. Francoeur (Montréal-Mercier)** veut continuer à parler contre l'Union nationale.

**M. le président** arrête le député de Montréal-Mercier (M. Francoeur).

L'article 1 est adopté.

Les articles 2 à 4 sont adoptés.

Le comité étudie l'article 5 qui se lit comme suit:

"5. L'article 285 de ladite loi est modifié en remplaçant le premier alinéa par les suivants:

"285. Le secrétaire-trésorier est tenu de faire chaque année, au cours des mois de mai et juin, le recensement des enfants domiciliés dans la municipalité scolaire; les commissaires et les syndics d'école doivent veiller à ce qu'il remplisse ce devoir.

"Dans ce recensement, il doit faire la distinction entre les garçons et les filles, et entre chacun des âges de cinq à dix-sept ans inclusivement.

"L'âge à inscrire est celui de l'enfant le premier juillet suivant.

"Pour chacun de ces enfants, le secrétaire-trésorier doit indiquer:

"a) s'il fréquente l'école dans la municipalité;

"b) s'il fréquente l'école hors de la municipalité;

"c) s'il suit des cours du soir ou des cours spécialisés pendant une partie de l'année;

ou

"d) s'il ne fréquente pas l'école, et, s'il s'agit d'un enfant de 6 à 14 ans inclusivement, pour quel motif."

**L'honorable M. Perrier (Terrebonne)** propose que cet article soit amendé et que les mots "des mois de mai et juin" soient remplacés par "du mois de septembre" et "le premier juillet suivant" par "le premier juillet précédent".

L'amendement est adopté.

L'article 5, ainsi amendé, est adopté.

Le comité étudie l'article 6 qui se lit comme suit:

"6. L'article 288 de ladite loi est remplacé par le suivant:

"288. Un sommaire du recensement doit être transmis au surintendant avant le quinze juillet, sur la formule fournie par ce dernier."

Cet article est amendé et les mots "le quinze juillet" sont remplacés par "le quinze octobre".

L'amendement est adopté.

L'article 6 ainsi amendé est adopté.

L'article 7 est adopté.

Le comité étudie l'article 8 qui se lit comme suit:

"8. La présente loi entrera en vigueur le premier juillet 1943, sauf les articles 5 et 6, lesquels entreront en vigueur le jour de la sanction."

Cet article est amendé et les mots suivants sont retranchés: "sauf les articles 5 et 6, lesquels entreront en vigueur le jour de la sanction".

L'amendement est adopté.

L'article 8, ainsi amendé, est adopté.

#### Rapport du comité plénier:

M. l'Orateur au fauteuil

M. le président fait rapport que le comité a adopté le bill 21 après l'avoir amendé.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) propose que le bill amendé soit maintenant lu.  
Adopté après division.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) propose que le bill amendé soit maintenant agréé.  
Adopté après division.

L'honorable M. Perrier (Terrebonne) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. Barrette (Joliette) propose, appuyé par le représentant de Dorchester (M. Bégin), que tous les mots après "que", dans la motion proposant la troisième lecture du bill 21 concernant la fréquentation scolaire obligatoire, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Le bill soit renvoyé au comité plénier de la Chambre, avec instructions de l'amender, de façon à rendre justice aux enfants des familles pauvres et à venir en aide aux commissions scolaires, aux professeurs et aux contribuables."

M. Chaloult (Lotbinière): Je serais en faveur d'un amendement de cette nature, tout en étant pour le bill.

L'amendement est mis aux voix et la Chambre se divise.

Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

**Pour:** MM. Barrette, Beaulieu (Saint-Jean-Napierville), Bégin, Chaloult, Duplessis, Élie, Gagnon (Matane), Labbé, Langlais, Lorrain, Paquette, Talbot, 12.

**Contre:** MM. Beaulac, Beaulieu (Témiscouata), Bonvouloir, Bouchard (Québec-Comté), Caron (Hull), Caron (Maisonneuve), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Comeau, Delagrave, Desmarais, Dubreuil, Duffy, Fillion, Francoeur (Montréal-Mercier), Gagnon (Frontenac), Gauthier, Godbout, Groulx, Guibord, Hamel, Jodoin, Joyal, Mathewson, Morin (Québec-Centre), Perrier, Plamondon, Potvin, Sabourin, 29.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale est alors adoptée et le bill 21 est, en conséquence, lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et prie les honorables conseillers de l'adopter.

#### Ajournement

L'honorable M. Godbout (L'Islet) propose, du consentement unanime, que lorsque la Chambre s'ajournera, elle se trouve ajournée à demain matin, à 11 heures.

Adopté.

La séance est levée à minuit et cinq minutes.

#### NOTES

1. 86 %, selon *La Gazette* du 7 mai 1943, à la page 2.
2. Deux cinquièmes, selon *La Gazette* du 7 mai 1943, à la page 2.
3. Voir la séance du 4 mai 1943.
4. L'an dernier, selon *Le Soleil* du 7 mai 1943, à la page 4.
5. M. Langlais lui-même, selon *Le Canada* du 7 mai 1943, à la page 11.

6. *Le Soleil* du 7 mai 1943, à la page 4, fait dire à M. Paquette qu'il n'y avait pas, à l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale, 800 mais 6,000 institutrices qui gagnaient de \$90 à \$200 par année.

7. *L'Événement-Journal* du 7 mai 1943, à la page 9, indique que la séance reprend à 9 heures.

8. M. Mathewson dirige les travaux de la Chambre en l'absence du premier ministre (M. Godbout). *Le Soleil* du 7 mai 1943, à la page 4.

9. Selon *L'Événement-Journal* du 7 mai 1943, à la page 9, M. Godbout n'est pas en Chambre lorsque M. Duplessis tient ces propos. Ce dernier répète ses paroles au retour du premier ministre.

10. Son discours, d'après *L'Événement-Journal* du 7 mai 1943, à la page 9, est ponctué d'applaudissements de la droite et de rires sarcastiques ou d'interruptions de la gauche.

11. Déclaration faite devant les membres de la Chambre de commerce des jeunes et publié dans *Le Devoir* du 30 avril et du 7 mai 1943.

12. Expression qui signifie un gamin, un blanc-bec. Louis-Alexandre Belisle, *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Belisle, Éditeur, 1954, à la page 107.